***INDIVIDUAL CABINET PROCUREMENT NOTICE***

**Recrutement d’un Consultant**C **national**

**Pour l’Evaluation du projet d’appui à la** **Cohésion Sociale et la Résilience Communautaire à travers le Village Rural Intégré Vert de Mayengo**

**Lieu de la mission :** A Bujumbura + missions sur terrain (voir TdR)

N° Atlas du projet :

**Période et durée :** 20 Jours prestés

**Description** : Evaluation finale du projet

**Nom du projet :** *Cohésion Sociale et la Résilience Communautaire à travers le Village Rural Intégré Vert de Mayengo*

**Contexte et justification de la mission**

En fin mars 2018, avec la fermeture des sites de déplacés internes (IDP) de Cashi et de Gitaza, 159 ménages ont été réinstallés sur 24 collines dans les communes de Muhuta, Bugarama, Rumonge et Kabezi, et 134 sur la colline de Mayengo, en zone Kigwena, commune de Rumonge. Ils ont bénéficié de l’accueil de 40 ménages, membres de la communauté hôte ; lesquels ont accepté de leur offrir gracieusement leurs terres afin de leur construire un village rural intégré (VRI- vert).

Au mois de Septembre de la même année, une mission conduite, dans le VRI de Mayengo, par la Plateforme Nationale de Prévention des Risques et Gestion des Catastrophes, en compagnie, du PNUD et de la Croix Rouge du Burundi, a confirmé que les conditions des ménages étaient suffisamment préoccupantes. Après cette mission tripartite, le Ministre ayant la gestion des catastrophes dans ses attributions a adressé une correspondance au Ministre des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre, pour exprimer l’urgence de trouver une solution plus durable à la situation des déplacés dans le VRI de Mayengo. Il a ainsi été sollicité l’appui financier et technique du PNUD pour initier une réponse plus durable par l’amélioration des moyens de subsistance et condition de vie des ménages qui vivent dans le VRI.

Le PNUD a initié un appui, conjointement entrepris et exécuté avec l’UNICEF et UNFPA, en partenariat avec certains acteurs nationaux dont le Ministère de la Justice, le Ministère de la Solidarité Nationale, l’Office Burundais pour la Protection de l’Environnement, la REGIDESO et le Centre d’Information, d’Education et de communication en matière de Population et de développement (CIEP). Dénommée projet de « Cohésion Sociale et la Résilience communautaire à travers le Village Rural Intégré Vert de Mayengo », cette initiative vise à promouvoir les solutions durables en matière de réintégration des sinistrés et des populations déplacées à l’intérieur des frontières du Burundi à travers la reconstruction d’abris transitoire en abris solides et durables et la promotion des activités de développement socio-économique et de protection.

**Les résultats attendus du projet** :

* Effet 1: Accès accru aux droits et services (pour une protection, cohésion sociale et résilience améliorée en vue d’un réintégration durable)
* Effet 2: Moyens de subsistance et auto-suffisance des ménages vulnérables accru (pour une protection, cohésion sociale et résilience améliorée en vue d’un réintégration durable)

**Produits du Projet :**

* Les communautés déplacées et affectées par le déplacement, en particulier les femmes et les filles, ont amélioré l'accès aux droits fondamentaux, à la gestion holistique de la violence sexiste, y compris la prévention et à l'optimisation du dividende démographique.
* La cohésion sociale entre les communautés déplacées et affectées par le déplacement est renforcée par la mise en place de plates-formes de dialogue et de réseaux de résolution des conflits sensibles à l'âge et au genre.
* Les personnes déplacées à l'intérieur du pays (en particulier les femmes, les jeunes) et les communautés touchées par le déplacement (les personnes les plus vulnérables) ont accès à des opportunités économiques vertes ou durables.
* Les personnes déplacées à l'intérieur du pays (femmes, hommes, filles et garçons) et les communautés affectées par le déplacement ont accès à un environnement sûr (y compris aux ressources naturelles et aux ressources en eau), à des maisons de qualité inférieure, à des services sociaux de base et à une énergie durable et propre.

**Résultats obtenus par produit :**

*Résultat 1 : Les communautés déplacées et affectées par le déplacement, en particulier les femmes et les filles, ont amélioré l'accès aux droits fondamentaux, à la gestion holistique de la violence sexiste, y compris la prévention et à l'optimisation du dividende démographique.*

* 1 117 adolescents dont 670 filles et 447 garçons constituant un vaste réseau de 41 groupes de solidarité implantés dans le VRI et les collines environnantes sont devenus des agents de changement grâce aux activités de renforcement de capacité en leadership, compétences de vie courante, résolution pacifique des conflits, la citoyenneté et l’autonomisation civique, dont ils ont bénéficié. Ils s’impliquent désormais et de manière effective dans le processus de renforcement de la cohésion sociale au niveau communautaire.
* 27 cas de GBV ont été assistés et référés vers des structures appropriées. Grace aux formations dont il a bénéficié en prévention contre les abus et violence commis contre les enfants 27 cas de GBV ont été assistés et référés vers des structures de prise en charge.
* Les capacités techniques de 120 prestataires de soins identifiés dans les centres de santé de la province de Rumonge et proches de Mayengo ont été renforcés sur les thématiques de création de la demande et offre des services de qualité en Santé de la Reproduction et Planning Familial. 40 d’entre eux facilitent désormais et de manière effectivement des activités de sensibilisation en SR et PF et contre les VBG et contribuent au processus de formulation et d’offre de service de santé, à l’intérieur et au tour du VRI
* Un centre de pise en charge des personnes victimes de VSBG a été érigé dans la colline de Mutambara. Elle permettra d’apporter une réponse efficace et holistiques aux cas de VSBG qui ont été identifié dans la province.

*Résultat 2 : La cohésion sociale entre les communautés déplacées et affectées par le déplacement est renforcée par la mise en place de plates-formes de dialogue et de réseaux de résolution des conflits sensibles à l'âge et au genre.*

* La construction et l’équipement du centre des jeunes de Mayengo ont permis à la jeunesse du site et des localités voisines d’avoir un espace de rencontre et de sensibilisations communautaires. Ils permettent également le renforcement de la cohésion sociale par les nombreuses rencontres organisées et au cours desquelles les jeunes apprennent à se découvrir et à se connaitre et à surmonter leurs différences et à aplanir leurs différends.
* Les capacités de 620 habitants du VRI ont été améliorées en matière de cohésion sociale et cela leur a permis de participer activement aux activités de sensibilisation, de prévention et de résolution des conflits qui surviennent dans le VRI. Ils ont contribué à résoudre 15 conflits et différends au sein de la communauté.

*Résultat 3 : Les personnes déplacées à l'intérieur du pays (en particulier les femmes, les jeunes) et les communautés touchées par le déplacement (les personnes les plus vulnérables) ont accès à des opportunités économiques vertes ou durables.*

* 758 personnes dont 455 femmes et 10 membres de la communauté batwa ont eu accès à des emplois temporaires, à travers les cash for work, pour la construction de maisons. Ils ont eu un revenu qui a permis de faire face aux dépenses et autres charges quotidiennes, notamment la nourriture, la santé et la scolarité des enfants.
* 978 personnes dont 166 jeunes femmes déplacées internes, 685 dont 389 femmes membres de la communauté d'accueil ont bénéficié de formation en entreprenariat à travers l'approche Village Community Bank (VICOBA). Ils ont, à l'issue de ces formations, pu former 34 groupements pour la réalisation d'activités génératrices de revenus, nota

*Résultat 4 : Les personnes déplacées à l'intérieur du pays (femmes, hommes, filles et garçons) et les communautés affectées par le déplacement ont accès à un environnement sûr (y compris aux ressources naturelles et aux ressources en eau), à des maisons de qualité inférieure, à des services sociaux de base et à une énergie durable et propre.*

* La plantation et la distribution de 400.000 plants d’arbres ont permis de reboiser le VRI et ses localités voisines. Des 12 blocs de latrines écologiques ont été construits dans les écoles des collines avoisinantes le VRI. Un centre de compostage a été installés pour le traitement des ordures domestiques et des foyers améliorés ont été installés dans 400 ménages. Toutes ces réalisations ont permis de protéger davantage l’environnement du site et des collines environnantes.
* 174 ménages de déplacés Internes soit 1700 personnes et 40 ménages de la communauté d’accueil ont eu accès à des solution durables en améliorant leur condition de vie par la construction de 174 maisons durables.

 **Les partenaires de mise en œuvre du projet**

En plus des acteurs étatiques impliqués dans la réalisation du projet dont le Ministère de la Justice, le Ministère de la Solidarité Nationale, l’Office Burundais pour la Protection de l’Environnement (OBPE), la REGIDESO, le Centre d’Information, d’Education et de communication en matière de Population et de développement (CIEP), la province de Rumonge, la zone de Kigwena et la colline de Mayengo, un ensemble d’organisations nationales et internationales ont contribué à la réalisation des résultats du projet, en tant que partenaires de mise en œuvre. Ce sont la Croix Rouge National du Burundi (CRB), la Province de l’Eglise Anglicane du Burundi (PEAB), l’Université du Burundi/Lridis, le Centre d’Alerte et de Prevention des Conflits (CENAP).

1. **Objectif de l’évaluation**

Sur base d’une exploitation judicieuse de toutes les données et informations disponibles, l’évaluation devra faire un état des lieux de l’atteinte des résultats du projet mais aussi fournir des informations (en particulier les forces et faiblesses) et pistes de solution pour la planification et les décisions pour des initiatives similaires dans le futur.

L’évaluation finale poursuit les objectifs spécifiques suivants :

* Evaluer si l’approche du projet a été réellement effective et a permis de contribuer à un changement suffisamment palpable, en termes de réintégration durable, de cohésion sociale, de protection et d’accès aux moyens de subsistance améliorés.
* Mesurer la contribution actuelle du projet à la réalisation d’objectifs globaux (ODD, CPD et faire des propositions de résultats et d’actions à mener pour les prochaines interventions.
* Evaluer dans quelle mesure le projet a pu contribuer jusqu’ici à répondre aux besoins des bénéficiaires, particulièrement des femmes, des Déplacés Internes, des jeunes, des communautés d’accueil et organisations identifiées, en particulier dans les domaines de la résilience communautaire, de l’amélioration des moyens de subsistance, de la protection et de la cohésion sociale et de l’accès à la justice.

L'évaluation cherchera aussi à savoir si les actions du projet sont, dans le contexte actuel et au regard des priorités du pays et des zones d’intervention, les meilleures solutions pour relever les défis évoqués, et fera des propositions pour améliorer l’intervention des agences partenaires (UNDP, UNFPA et UNICEF) dans ces domaines et dans d’autres qui leur sont liés (réinsertion des déplacés développement local durable…).

Une partie de l’analyse faite dans l’évaluation devra être consacrée aux différentes approches utilisées par chacune des agences conjointes afin de donner des recommandations qui permettront de les faire évoluer, notamment en prenant davantage en compte les problématiques de développement durable.

Mesurer le degré de mise en œuvre du projet, son efficacité, son efficience, et la qualité des produits et des réalisations, par rapport à ce qui avait été prévu initialement et par rapport à ce qui se fait dans ces domaines au Burundi ou à l’étranger. Des pistes d’amélioration (répondant aux causes identifiées des difficultés rencontrées pour répondre aux causes et facteurs potentiels de conflits et de tensions) et d’éventuels partenariats (notamment de coopérations Sud-Sud ou triangulaires) sont également attendues de la part de l’évaluation.

L’évaluation devra tenir compte des synergies effectives, supposées ou souhaitables avec d’autres intervention du PNUD, UNFPA, l’UNICEF et/ou d’autres acteurs,

* Identifier et documenter les bonnes (et mauvaises) pratiques et les principaux enseignements pouvant être tirés de l’exécution de ce projet. Des propositions devront être faites concernant les meilleurs éléments pouvant / devant faire l’objet d’une communication ou d’un partage d’expérience.
* Rendre compte de la perception qu’ont les différentes parties prenantes des activités et résultats du projet. Faire ressortir les principales raisons des avis positifs et négatifs émis, et proposer des pistes pour améliorer ces perceptions mais aussi mieux prendre en compte leurs attentes afin d’essayer d’y répondre positivement.
* Identifier et documenter les grands résultats atteints dans la réintégration des communautés déplacées et le renforcement de la cohésion sociale pour une paix durable.
* Apprécier le degré d’appropriation des différentes parties prenantes et les chances de pérennisation des résultats (durabilité) à l’issue du projet. Des propositions devront ensuite être faites par l’évaluation pour que ce projet (ou d’autres) puisse augmenter le niveau d’appropriation et la durabilité.
* Donner des pistes d’extension du projet à grande échelle sur base des succès enregistrés dans la première phase et des leçons apprises du projet
* Faire une synthèse des points pouvant permettre de valoriser le projet et ainsi faciliter la mobilisation des ressources (pour une seconde phase mais aussi pour d’autres projets cherchant à adresser des problématiques similaires).
* Ressortir la plus-value des résultats du projet en comparant avec les zones non couvertes

Dans un souci de redevabilité mutuelle et de transparence, cette évaluation devra permettre de faire un bilan de ce projet et de faciliter l’amélioration des décisions et interventions à venir.

**Méthodologie de l’évaluation**

La méthodologie de l’évaluation finale du projet, y compris le calendrier d’exécution, sera proposée par l’équipe mais elle devra respecter les principes des agences impliqués dans le projet (UNDP, UNFPA et UNICEF) ([Guide de la planification, du suivi et de l’évaluation axés sur les résultats du développement](http://web.undp.org/evaluation/handbook/french/index.html)[[1]](#footnote-1)) et les pratiques internationales usuelles dans ce domaine (notamment celles préconisées par l’[AfrEA](http://afrea.org/)[[2]](#footnote-2)). L’évaluation sera conduite notamment en conformité avec les principes d’éthiques énoncés dans le [Guide pour l’éthique de l’évaluation du Groupe des Nations Unies pour l’évaluation](http://www.unevaluation.org/ethicalguidelines)[[3]](#footnote-3) et [le Code de conduite d'UNEG pour l'évaluation dans le système des Nations Unies](http://www.unevaluation.org/unegcodeofconduct)[[4]](#footnote-4).

Les approches méthodologiques peuvent associer plusieurs des méthodes suivantes :

L’évaluation doit faire appel à plusieurs méthodes et instruments d’évaluation, tant qualitatifs que quantitatifs.

* Examen documentaire de tous les documents pertinents
* Le document de projet (accord de contribution)
* La théorie du changement et le cadre de résultats
* Les rapports de contrôle de la qualité du projet ;
* Les plans de travail annuels
* Les notes conceptuelles des activités
* Les rapports trimestriels et annuels consolidés, le cas échéant ;
* Le rapport de suivi axé sur les résultats
* Les résumés des réunions du comité technique de suivi du projet ;
* Les rapports de suivi technique/financier.
* Entretiens semi-structurés avec les principales parties prenantes notamment les homologues gouvernementaux, les membres de la communauté des donateurs, les représentants des principales organisations de la société civile, les staffs des Agences concernées et les partenaires d’exécution. Définition des questions de l’évaluation autour des critères de pertinence, d’efficacité, d’efficience et de durabilité, et en fonction des différentes parties prenantes à interroger.

Discussions de groupes ou avec des informateurs clés, y compris des hommes et des femmes, des bénéficiaires et des parties prenantes.

Tous les entretiens doivent être menés dans le respect de la confidentialité et de l’anonymat. Le rapport final d’évaluation ne doit pas permettre d’établir un lien entre un commentaire donné et une ou plusieurs personnes physiques.

* Enquêtes et questionnaires impliquant notamment des participants aux programmes de développement, ou des enquêtes et questionnaires auprès d’autres parties prenantes au niveau stratégique et programmatique ;
* Visites sur le terrain et validation sur site des principaux produits et interventions tangibles ;
* L’évaluateur est tenu d’appliquer une approche participative et consultative en veillant à impliquer étroitement les responsables de l’évaluation, les partenaires d’exécution et les bénéficiaires directs ;
* Autres méthodes telles que les inventaires de résultats, les visites d’observation, les discussions de groupe, etc.
* La triangulation des sources d’information, des données et des évaluateurs à travers l’examen et analyse des données provenant du suivi ou d’autres sources ou autres méthodes d’analyse pour assurer la meilleure validité, fiabilité des données (qualité) possible et encourager leur utilisation ;

L’équipe sera libre de prendre contact avec toute personne ou institution susceptible de contribuer à la réalisation de son mandat. Les agences (, UNDP, UNFPA et UNICEF) – impliquées dans la mise en œuvre du projet devront, dans la mesure du possible, faciliter la prise de contact avec les parties prenantes identifiées.

**Questions de l’évaluation**

Dans la conduite de cette évaluation l’équipe devra examiner la performance globale du projet en répondant, notamment aux questions suivantes :

1. **Pertinence du projet et des résultats**
* Dans quelle mesure le projet s’est-il inscrit dans les priorités nationales du programme national de consolidation de la paix, ?
* Dans quelle mesure les perspectives des personnes en mesure d’influencer les résultats, et de celles qui pouvaient apporter des informations ou d’autres ressources pour la réalisation des résultats énoncés ont-elles été prises en compte lors du processus de conception du projet ?
* Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à l’égalité des sexes, l’autonomisation des femmes et aux approches fondées sur les droits fondamentaux ?
* Chaque produit escompté répondait-il à des besoins faisant partie des priorités nationales sur la la réintégration des déplacés, la lutte contre le VBG et la cohésion sociale, des bénéficiaires ciblés, des partenaires ? Etaient-ils spécifiques pour répondre aux problèmes identifiés ?
* Quelle est la pertinence du projet par rapport au contexte du moment de l’élaboration du projet ainsi qu’au mandat du PNUD ?
* Le choix des partenaires institutionnels a-t- il été rationnel et pertinent ?
* L’approche choisie et les moyens utilisés pour atteindre ces objectifs ont-ils été pertinents ? Quelle est la pertinence de la composition de l’équipe du projet ?
* L’équilibre entre les volets du projet a-t-il été pertinent face aux enjeux ? L’opérationnalité du cadre des résultats et du cadre logique, compte tenu du temps et des ressources disponibles, a-t-elle été pertinente ?
* L’aspect genre dans l’identification des bénéficiaires est-il respecté ?
* Jusqu’à quel point l’engagement des agences (UNDP, UNFPA et UNICEF) est-il le reflet de considérations stratégiques, y inclus leur rôle dans un contexte particulier de la réintégration, t le renforcement de la cohésion sociale, les VBGs et leurs avantages comparatifs ?
* Jusqu’à quel point la méthode de mise en œuvre choisie par les agences était-elle pertinente dans le contexte de réintégration et la cohésion sociale ?
1. **Efficacité du projet**
* Dans quelle mesure les e produits du projet ont-ils été réalisés ?
* Comment les principaux résultats/changements ont-ils été obtenus ?
* Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué aux produits du Document Pays (CPD2019-2023
* Quels facteurs favorables ou défavorables ont contribué à la réalisation ou à la non-réalisation des produits et résultats attendus du programme de pays ?
* Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses meilleures performances ? Pourquoi et quels ont été les facteurs facilitants ? Comment le projet peut-il approfondir ou développer ces résultats ?
* Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses moins bonnes performances ? Quels ont été les facteurs limitants et pourquoi ? Comment peuvent-ils être ou pourraient-ils être levés ?
* Quelles stratégies alternatives, le cas échéant, auraient pu être plus efficaces pour réaliser les objectifs du projet ?
* Les objectifs et les produits du projet sont-ils clairs, pratiques et faisables dans ce cadre ?
* Dans quelle mesure les parties prenantes ont-elles participé à la mise en œuvre du projet ?
* Dans quelle mesure la gestion et la mise en œuvre du projet se font-elles de manière participative, et cette participation contribue-t-elle à la réalisation des objectifs du projet ?
* Dans quelle mesure le projet a-t-il bien tenu compte des besoins des groupes spécifiques et des évolutions des priorités des partenaires ?
* Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à l’égalité des sexes, à l’autonomisation des femmes et à la réalisation des droits fondamentaux ?
* Quels ont été les changements positifs et négatifs, prévus ou accidentels apportés dans la mise en œuvre du projet
* ***Quelles ont été les choses uniques/innovantes/intéressantes*** *par rapport à ce que le projet essaie/a tenté?*
* Jusqu’à quel point les effets atteints ont-ils bénéficiés aux femmes et aux hommes, et de manière égale aux personnes déplacées Internes et populations hôtes ?
* Les stratégies et les outils (y compris le M&E) utilisés étaient-ils efficaces dans la mise en œuvre du projet ?
* Quel est le degré de réalisation des objectifs du projet à travers un bilan de toutes les activités en liaison avec les résultats attendus ?
* Quels sont les problèmes et contraintes rencontrés dans l’exécution du projet et comment ont-ils influé sur le résultat final ?
* Quelle a été le niveau de collaboration entre l’équipe du projet et les Ministère et Institutions nationales concernés par le projet ?
1. **Efficience des résultats**
* Dans quelle mesure la structure de gestion du projet présentée dans le document de projet a-telle permis d’obtenir les résultats attendus ?
*
* Les ressources humaines et financières ont-elles été utilisées de manière économique ? Les ressources (fonds, personnel, temps, expertise, etc.) ont-elles été affectées de manière stratégique pour obtenir les résultats ?
* Les résultats réels ou attendus (outputs et outcomes) justifient-ils les ressources engagées ?
* Y avait-il d’autres voies et moyens plus efficients de fournir de meilleurs résultats avec les ressources disponibles ?
* Les produits ont-ils été atteints dans le temps imparti ?
* Jusqu’à quel point les modalités de partenariat étaient-elles propices à l’atteinte des produits ?
* Jusqu’à quel point les systèmes de suivi ont-ils donné à la direction une source de données permettant l’apprentissage et permettant d’ajuster la mise en œuvre en conséquence ?
1. **Durabilité, appropriation nationale et pérennisation des actions**
* Existe-t-il des risques financiers pouvant menacer la durabilité des produits du projet ?
* Des ressources financières et économiques seront-elles disponibles pour préserver les bénéfices réalisés par le projet ?
* Existe-t-il des risques sociaux ou politiques pouvant menacer la durabilité des produits du projet ou les contributions du projet aux produits et effets du programme de pays ?
* Les cadres légaux, les politiques et les structures et processus de gouvernance au sein duquel évolue le projet représentent-ils un risque pouvant menacer la durabilité des bénéfices du projet ?
* Dans quelle mesure les actions du PNUD représentent-elles une menace environnementale pour la durabilité des résultats du projet ?
* Dans quelle mesure le niveau d’appropriation des parties prenantes représente-t-il un risque pour la pérennité des bénéfices du projet ?
* Dans quelle mesure les mécanismes, les procédures et les politiques sont-ils en place pour permettre aux principales parties prenantes de pérenniser les résultats obtenus en matière d’égalité des sexes, d’autonomisation des femmes, de droits fondamentaux et de développement humain pour une paix durable et la cohésion sociale ?
* Dans quelle mesure les parties prenantes soutiennent-elles les objectifs à long terme du projet ?
* Dans quelle mesure les enseignements tirés sont-ils en permanence documentés par l’équipe de projet et diffusés auprès des parties intéressées, qui pourraient bénéficier des connaissances acquises par le projet ?
* Dans quelle mesure les interventions du PNUD disposent-elles de stratégies de désengagement bien conçues et bien planifiées ?
* Quelles mesures pourraient-elles être adoptées pour renforcer les stratégies de désengagement et la durabilité ?
* Quelles sont les indications de la durabilité des produits à travers des capacités requises (systèmes, structures, personnels, etc.) ?
* Jusqu’à quel point une stratégie en matière de durabilité, incluant le développement des capacités des parties prenantes nationales clés, a été développée ou mise en œuvre ?
* Jusqu’à quel point des politiques et cadres règlementaires sont-ils en place afin d’assurer la persistance des bénéfices.
* Jusqu’à quel point les partenaires se sont-ils engagés à poursuivre leur appui ?
* De quelle manière les intérêts pour l’égalité du genre, les droits de l’Homme et le développement humain, ont été pris en compte par les principales parties prenantes ?
* De manière spécifique, Le projet permet-il aux autorités politiques, administratives et sécuritaires d’acquérir les capacités nécessaires pour initier et piloter des projets de renforcement de de la cohésion sociale et la Consolidation de la Paix et en mobiliser les ressources externes et internes ?
* Les mécanismes de pérennisation des résultats du projet ont-ils été mis en place ? Sont-ils fonctionnels ?
* Quelles sont les facteurs qui pourraient favoriser ou non la durabilité des résultats atteints ?
* Quelles sont les recommandations pour les interventions similaires dans le futur ?
	+ - 1. **Questions d’évaluation portant sur les thèmes transversaux Droits fondamentaux**
* Dans quelle mesure les pauvres, les populations autochtones, les personnes ayant des difficultés physiques, les femmes et d’autres groupes défavorisés ou marginalisés ont-ils bénéficié de la mise en œuvre du projet ?
	+ - 1. **Égalité des sexes**
* Dans quelle mesure l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes ont-elles été prises en compte dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet ?
* Dans quelle mesure le projet a-t-il encouragé des évolutions positives en matière d’égalité des sexes et d’autonomisation des femmes ? Y a-t-il eu des effets inattendus ?

**Composition de l’équipe de l’évaluation et Critères de qualité**

L’évaluation sera faite par un Consultant National Indépendant

Il devra avoir:

* Une bonne compréhension de la mission
* Une méthodologie pertinente et un calendrier réaliste de mise en œuvre des activités
* Délais et qualité de production des livrables
1. **Profil de l’Evaluateur**

Le Consultant National devra être en mesure de :

* Comprendre ce qui est attendu de cette évaluation finale et de sa part
* Proposer une méthodologie pertinente et un calendrier réaliste de mise en œuvre des activités
* Respecter les délais et assurer la bonne qualité de production des livrables

Il devra avoir le profil et les qualifications suivantes :

* Diplôme de niveau Bac+4 en économie, gestion, développement, ethnologie, ou dans un autre domaine pertinent pour réaliser la mission. Un niveau inférieur (Bac+2 ou Bac+3) sera accepté si une formation complémentaire spécialisée (ex. : suivi - évaluation) ou une expérience professionnelle supplémentaire équivalente peut être justifiée.
* Expérience pertinente de 5 ans minimum en gestion et/ou conduite d’évaluations de projet ou programme dans un contexte de développement et/ou de relèvement post-crise.
* Avoir réalisé (conduit ou participé substantivement) au moins un exercice d’évaluation d’un projet de développement dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, du développement local, de l’entrepreneuriat, de la résilience communautaire, de la cohésion sociale, de la réconciliation ou dans un autre domaine en lien direct avec les objectifs du projet faisant l’objet de la présente évaluation.
* Posséder des connaissances et expériences en matière de gestion axée sur les résultats, que ce soit au niveau de la planification, de la mise en œuvre ou de l’évaluation, mais aussi dans des domaines transversaux (genre, droits humains, environnement…). Une maîtrise d’approches, de techniques, ou d’outils innovants dans le domaine du suivi-évaluation est particulièrement appréciée.
* Une expérience en gestion de projet de développement et programme humanitaire, en particulier dans un domaine d’intervention des agences Nations Unies sera considérée comme un atout.
* Avoir une bonne connaissance des Objectifs de Développement Durable, et du contexte politique et socio-économique au Burundi.

NB : Les candidatures féminines sont vivement encouragées

**Compétences et aptitudes :**

* Bonnes aptitudes interpersonnelles
* Excellentes capacités pour mener des enquêtes / entretiens et faire des présentations
* Pro-actif et autonome
* Excellente communication orale et écrite en français et un bon niveau en anglais
* Bonne maitrise des outils informatiques
1. **Éthique d'évaluation**

Cette évaluation sera conduite en conformité avec les principes énoncés dans [le Guide pour l’éthique de l’évaluation du Groupe des Nations Unies pour l’évaluation](http://www.unevaluation.org/ethicalguidelines)[[5]](#footnote-5) et [le code de conduite d'UNEG pour l'évaluation dans le système des Nations Unies](http://www.unevaluation.org/unegcodeofconduct)[[6]](#footnote-6).

1. **Modalités d’exécution**

 Les rôles et responsabilités clés dans les processus d’évaluation sont répartis comme suit :

1. **Commanditaires de l'évaluation à mi-parcours** : Le Management duUNDP, et les représentants du ministère de tutelle du projet et des autres acteurs étatiques en charge de la Réintégration, de développement et de la protection des populations vulnérables devront : i) fournir des conseils à l’évaluateur ; ii) répondre à l'évaluation en préparant une réponse du Management et en utilisant les constats de manière appropriée ; iii) allouer les fonds et les ressources humaines nécessaires ; iv) être responsable et rendre compte de la qualité du processus et des produits de l’évaluation ; v) recommander l'acceptation du rapport final du Groupe de référence.
2. **L’évaluateur (trice)** : L’équipe devra suivre les consignes des termes de référence et les instructions ultérieures (tout en conservant son autonomie et sa neutralité). Il/elle devra proposer une approche méthodologique, collecter et analyser des données et informations, animer des rencontres, élaborer un rapport provisoire, faire une restitution puis un rapport final.
3. **Cogestionnaires de l'évaluation** : Les spécialistes de l’Unité Suivi et Evaluation des différentes agences impliquées, les team leaders des entités concernées par le projet , les gestionnaires du projet et le département des opérations ou des achats devront : i) gérer les arrangements contractuels, le budget et le personnel impliqué dans l'évaluation ; ii) fournir un appui pour la coordination ; iii) fournir à l’évaluateur ( trice) l'assistance administrative et les données et informations requises ; iv) analyser le document d’approche méthodologique et les rapports d'évaluation pour s’assurer que la version finale répond aux standards de qualité.
4. **Groupe de référence** : Les représentants des parties prenantes (partenaires nationaux, partenaires de mise en œuvre, donateurs, bénéficiaires locaux…) devront faciliter la collecte des données et informations requises, surveiller le progrès de l'évaluation et passer en revue la version provisoire du rapport d'évaluation pour en garantir la qualité. Un atelier sera organisé avec ce Groupe de référence afin de passer en revue le rapport provisoire.

En tant que commissionnaire de cette évaluation, le rôle principal des agences est de fournir un appui stratégique, financier et administratif. Elles doivent aussi mener l’ensemble de la coordination afin de gérer tout le processus d’évaluation avec l’équipe et s’assurer également de la dissémination et de l’utilisation des conclusions et des recommandations de l’évaluation afin de renforcer l’apprentissage avec les parties prenantes et l’amélioration de la mise en œuvre du Programme-Pays.

1. **Livrables**

Sous la supervision de l’agence lead (UNDP) et des Unité Suivi & Evaluation des agences, les principaux livrables attendus de l’équipe des consultants

**Livrable 1** : Rapport de démarrage de 10-15 pages, à présenter aux cogestionnaires qui le valideront. Le rapport de démarrage doit se fonder sur les discussions préliminaires avec le PNUD et à l’issue de l’examen documentaire, et doit être réalisé avant le démarrage de l’évaluation (avant tout entretien formel, distribution de questionnaires ou visites sur le terrain)

**Délai :** Environ 3 jours après signature du contrat.

**Livrable 2** : Ébauche du rapport d’évaluation. Les unités de programme, M&E et les principales parties prenantes de l’évaluation doivent examiner le rapport préliminaire d’évaluation et transmettre leurs commentaires sous forme consolidée à l’évaluateur (trice).

**Délai :** Environ 5 jours après la présentation

**Livrable 3 Présentation devant le groupe de référence**

**Livrable 4 :** Rapport final d’évaluation.

**Délai :** Environ 5 jours après la présentation au Groupe de référence

L’équipe produira un rapport final d’évaluation finale comptant au maximum 30 pages (à l'exception du résumé exécutif et des annexes) en français. Et présentera aussi un résumé exécutif en anglais. La synthèse ne devra pas excéder 3 pages. Tous les documents seront transmis en version électronique

La structuration du rapport se conformera au modèle fourni par le Guide de l’évaluation du PNUD.

La qualité des produits sera appréciée par les cogestionnaires. Les critères d’appréciation seront le respect des principes énoncés dans le chapitre consacré à la méthodologie, la structuration adéquate du rapport et la qualité/pertinence du contenu du rapport au regard des objectifs de l’évaluation à mi-parcours, tels qu’indiqués dans les présents termes de référence.

**Calendrier**

Le chronogramme détaillé de l’évaluation finale dépendra de la note méthodologique proposée par l’équipe et validée par les cogestionnaires. La durée totale prévue pour l’évaluation est de 20 jours prestés. Les délais proposés pour la remise des produits (cf. chapitre précédent) ne sont qu’indicatifs mais 2 choses sont obligatoires : faire une restitution avant la fin de la mission, et remettre le rapport final et la synthèse en anglais avant la fin de la mission

Les missions sur le terrain seront organisées et réalisées par l’équipe elle-même, aux dates qu’elles conviennent le mieux (en tenant compte de la disponibilité des interlocuteurs sur place. L’équipe est invité (e ) à prendre ses dispositions, notamment en indiquant dans son offre financière les coûts relatifs aux missions.

1. **Coûts**

Le Consultant est prié (e) de soumettre sa note technique ainsi que sa note financière en vue de la réalisation de cette évaluation.

1. **Annexes**

**Annexe 1: Modèle de rapport d’évaluation**

1. Titre et pages de démarrage
	* Nom de l’intervention d’évaluation
	* Calendrier de l’évaluation et date du rapport
	* Pays de l’intervention d’évaluation
	* Noms et organisations des évaluateurs
	* Nom de l’organisation initiant l’évaluation
	* Remerciements
2. Table des matières
	* Inclure les encadrés, schémas, tableaux et annexes avec les références des pages.
3. Liste des acronymes et abréviations
4. Document de synthèse (une section indépendante de 1 à 2 pages y compris les principales conclusions et recommandations)
5. Introduction
6. Description de I’ intervention
7. Etendue de l’évaluation et objectifs
8. Approche et méthodes d’évaluation
9. Analyse des données
10. Déductions et conclusions
11. Recommandations
12. Enseignements tirés
13. Annexes du rapport
	* TDR pour évaluation
	* Matrice de conception d’évaluation
	* Liste des personnes ou groupes interviewés ou consultés et des sites visités
	* Liste des documents d’aide révises
	* Cadre des résultats du programme
	* Tableaux de résumé des déductions

TdR préparés par Guemou Louis TOGBA, Gestionnaire de projet

Date : 13/08/2020

TdR revus par Pascal Mukanya Mufuta, Spécialiste en S&E

Date :

TdR approuvés par Binta Sanneh, DRR

1. http://web.undp.org/evaluation/handbook/french/index.html [↑](#footnote-ref-1)
2. http://afrea.org/ [↑](#footnote-ref-2)
3. http://www.unevaluation.org/ethicalguidelines. [↑](#footnote-ref-3)
4. http://www.unevaluation.org/unegcodeofconduct [↑](#footnote-ref-4)
5. http://www.unevaluation.org/ethicalguidelines. [↑](#footnote-ref-5)
6. http://www.unevaluation.org/unegcodeofconduct [↑](#footnote-ref-6)